

Contact :

Martine CINQUIN 01 40 74 81 01

## BON DE COMMANDE – CONTREMARQUES

### TARIFS BILLETTERIE (en pré-vente par carnets de 20) COMITÉS D'ENTREPRISE ET COLLECTIVITÉS

Les contremarques, valables un an à partir de la date d'achat, doivent être échangées à l'Accueil, contre un billet d'entrée.  
Visite individuelle  
Palais de la découverte (salles d'expériences, expositions, conférences, **sans** planétarium) : 4,20 €(au lieu du plein tarif 7,00 €)

A renvoyer accompagné de votre règlement libellé à l'ordre du *Palais de la découverte*, au :

**Palais de la découverte**  
Direction de la Communication et des Publics  
Av. Franklin-D-Roosevelt – 75008 PARIS

Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : .....

Société : ..... Nombre de salariés.....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Adresse de livraison (si différente).....

Tél. : ..... Fax : ..... E-mail : .....

DE 1 A 5 CARNETS	DESIGNATION	REMISE	PRIX UNITAIRE	NOMBRE DE CARNETS	MONTANT
<b>1 carnet = 20 contremarques</b>	Entrées <sup>1</sup> Palais de la découverte <sup>4</sup>	Pas de remise	<b>84,00 €</b>		€
	<b>FRAIS DE PORT</b> en recommandé R3			<b>1 carnet de 2 à 5 carnets</b>	<b>4,00 € 7,50 €</b>
<b>A PARTIR DE 6 CARNETS</b>					
	Entrées <sup>1</sup> Palais de la découverte <sup>4</sup>	5%	<b>75.60 € *</b>		
	<b>FRAIS DE PORT</b> en recommandé R3			<b>6 carnets de 7 à 10 carnets de 11 à 15 carnets de 16 à 40 carnets</b>	<b>7,50 € 8,20 € 9,10 € 10,30 €</b>
				SOUS -TOTAL	
				TOTAL TTC	€

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente (voir au verso),

Fait le  
Cachet du Comité d'entreprise

Signature précédée de « Bon pour accord »

<sup>1</sup> salles d'expériences, expositions, conférences, sans Planétarium.

<sup>2</sup> remise déduite ( tarif en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 valable jusqu'à nouvel ordre ).

<sup>3</sup> Ne pas ajouter les frais de port si vous retirez les billets au Palais de la découverte

<sup>4</sup> Ne donnent pas l'accès aux activités à tarification spécifique (expositions spéciales, ateliers)

# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

## **1- Généralités**

Le présent document définit les modalités liées à l'achat en quantité de contremarques, chaque contremarque étant valable pour une ( 1 ) entrée au Palais de la découverte.

Le client fera connaître par bon de commande fourni par le Palais de la découverte les quantités de contremarques qu'il désire acheter, après avoir pris connaissance de ce document.

Le Palais de la découverte fournira les quantités demandées si la commande respecte les conditions générales ci-dessous.

## **2- Commande**

Toute commande emporte de plein droit acceptation des présentes conditions générales.

Pour être acceptée toute commande reçue par le Palais de la découverte doit tenir compte des tarifs en vigueur.

Toutes clauses ou conditions générales d'achat qui seraient jointes au bon de commande, en opposition avec les présentes conditions de vente seront considérées comme nulles. Aucune addition, omission ou modification à l'une des stipulations des présentes conditions n'engageront le Palais de la découverte, sauf acceptation écrite de sa part.

Toute commande inférieure à vingt contremarques sera automatiquement refusée.

## **3- Tarifs**

Les tarifs sont communiqués à toute entreprise désirant effectuer une commande et qui en fait la demande ou à celles déjà clientes si les tarifs en vigueur ont changé par rapport aux précédents.

Les tarifs communiqués sont déjà préférentiels et ne donnent lieu à aucune remise supplémentaire.

## **4- Modalités de livraison**

Le Palais de la découverte s'engage à mettre à disposition les contremarques commandées sous quarante huit heures. Les contremarques sont réputées livrées au client à l'adresse du Palais de la découverte. L'enlèvement des contremarques se fait à la charge et aux risques du client. Si le Palais de la découverte assure l'acheminement des contremarques par tout moyen qui lui convient, la responsabilité du Palais de la découverte ne pourra être engagée du fait de la perte ou de la destruction des contremarques et ces événements n'ouvriront droit à aucun remboursement.

Les frais d'acheminement restent à la charge du client.

## **5- Conditions de règlement**

Sauf conditions particulières, les contremarques sont payables par chèque à la commande. Le chèque joint au bon de commande sera libellé à l'ordre du Palais de la découverte.

## **6- Validité des billets**

Les contremarques sont valables un ( 1 ) an à partir de la date de réception de commande.

## **7- Garantie**

Si pour une raison imputable au Palais de la découverte (notamment panne, fermeture pour maintenance, déprogrammation) les détenteurs de contremarques ouvrant droit à une séance au Planétarium n'ont pu y assister, ils se verront proposer une autre réservation.

## **8- Juridiction**

En cas de contestation de tout ou partie des présentes conditions de vente comme pour toutes celles pouvant naître de l'exécution d'une quelconque commande, le tribunal compétent sera le tribunal administratif de Paris.